VILLE DE L'ÉPIPHANIE

PRVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITION DE LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME #2026-117

743, rue Sainte-Thérèse
Lot 2 363 062 du cadastre du Québec

Prenez avis que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie, le mercredi 16 décembre 2026 à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 66 rue Notre-Dame, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant à autoriser, et ce, malgré les dispositions de la grille des spécifications H-02 faisant partie de l'annexe B du Règlement U-005 relatif au zonage, une marge de recul avant de 7,11 mètres plutôt que la marge minimale prescrite de 7,60 mètres, laquelle était également exigée lors de la construction de la résidence en 1990, en vertu de l'article 4.1.2.1.1 du Règlement de zonage 67-01-86 alors en vigueur, sur le lot 2 363 062 sis au 743, rue Sainte-Thérèse.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 19 novembre 2026.

Le greffier adjoint,

SAMUEL LABONVILLE